



# Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

## APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un enseignant-chercheur en **Electrotechnique** pour le compte du Département **Génie électrique** de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

### Diplômes requis

- Être titulaire **d'un diplôme d'ingénieur, de Master ou d'un Doctorat en génie électrique ou électromécanique** ou tout autre diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

### Missions principales

- assurer les enseignements en machines électriques, en réseaux électriques et en électronique de puissance dans tous les cycles de formation du département;
- participer aux programmes/projets et activités de recherche ;
- participer à l'encadrement des étudiants ;
- participer à la réalisation des formations à la carte portant sur les thèmes relevant de ses domaines de compétences ;
- prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

### Expériences professionnelles

Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans l'enseignement supérieur.

### Eligibilité

- avoir au plus 45 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures
- présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures

### Modalités de recrutement

Le recrutement se fera après examen de dossier et entretien avec les candidats présélectionnés.



## Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

### Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> avec comme objet : **recrutement enseignant en « Génie Electrique »** au plus tard le **18 février 2022 à 18 heures**.

### Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- une lettre de motivation ;
- un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé ;
- les copies légalisées des diplômes ou attestation de réussite aux diplômes et relevés de notes (du baccalauréat au doctorat) ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les Exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- un casier judiciaire datant de moins de 03 mois ;
- un extrait de naissance de moins de 6 mois ;
- une attestation de services faits ;
- au moins trois (03) lettres de recommandations ;
- tout justificatif d'expérience ou de compétence.

Fait à Dakar, le

17 JAN 2022

  
Le Recteur  
Président de l'Assemblée de  
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Le Professeur  
Ahmadou Aly MBAYE  
Le Recteur